

**L'administration prend
une décision
pour moi.**

**Je ne suis pas
d'accord avec
leur décision.**

**Je peux écrire au
tribunal administratif.**



Created by Gregor Crenar
from Noun Project



**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE BORDEAUX**

**Ce document est écrit en facile
à lire et à comprendre.
Le facile à lire et à comprendre
est une méthode rédactionnelle
qui rend les informations
accessibles à tous.**



A quoi sert le tribunal administratif ?



- Le tribunal est l'endroit où travaillent des **professionnels de la justice** *.

* les **professionnels de la justice** sont : les juges, les greffiers, les avocats...



- Les juges contrôlent que l'administration respecte :
 - la loi
 - mes droits

Pourquoi j'écris au tribunal administratif ?

- Je ne suis pas d'accord avec une décision de l'administration.

Par exemple :
Je dois rembourser de l'argent.



- J'ai fait une demande à l'administration.
Je ne suis pas d'accord avec la réponse de l'administration.

Par exemple :
L'administration refuse une aide.

Comment je fais ma demande au tribunal administratif ? ?

J'écris au tribunal administratif.

Ma demande s'appelle **une requête**.



Quand je fais ma requête ?

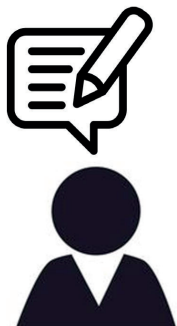
Je reçois une décision de
l'administration.

J'ai 2 mois pour faire ma requête.

Attention le délai peut être plus court.

Je dois bien lire la décision
de l'administration.

Qu'est-ce que j'écris dans ma requête ?



- J'écris mon nom, mon prénom, mon adresse
- Je ne suis pas d'accord avec l'administration. J'explique le problème.
- J'écris ce que je demande au tribunal. Je l'écris en français.
- Je signe ma requête.

Quels sont les documents obligatoires à donner au tribunal ?

■ Ma requête



■ La décision de l'administration que je refuse

■ Les courriers que j'ai reçus de l'administration



■ Les courriers que j'ai envoyés à l'administration.



J'envoie 2 copies de tous mes documents.



Comment j'envoie mes documents au tribunal ?

J'ai le choix entre 3 solutions :

1. J'envoie ma requête par internet : www.telerecours.fr



2. J'envoie ma requête et mes courriers par la poste



3. Je dépose ma requête et mes courriers à l'accueil du tribunal.



Quand je vais recevoir une réponse du tribunal ??

Pour recevoir une réponse, je dois attendre plusieurs mois.

Parfois, je peux attendre plus de 2 ans.

Je veux avoir plus de renseignements.

Je vais sur le site internet :

www.conseil-etat.fr

Il y a une carte de France des tribunaux administratifs.

Je trouve les coordonnées de mon tribunal administratif.



Le document a été transcrit par l'atelier FALC d'Avenir Apei
Carrières-sur-Seine
Septembre 2020



Pictogramme © Logo européen Facile à lire :
Inclusion Europe

